

Mortalité évitable de causes pouvant être prévenues (Taux normalisé selon l'âge)

Unité : Taux pour 100 000 personnes

	Années 2021 à 2023	Années 2020 à 2022	Années 2019 à 2021	Années 2018 à 2020
Province				
Nouveau-Brunswick	158,1	157,4	135,2	134,6
Zones de santé				
Zone 1 - Région de Moncton et du Sud-Est	145,5	144,4	121,4	119,8
Zone 2 - Région de Fundy et de Saint John	160,9	162,6	142,9	143,0
Zone 3 - Région de Fredericton et de la vallée	168,4	168,1	141,5	138,5
Zone 4 - Région du Madawaska et du Nord-Ouest	195,1	179,5	151,0	156,7
Zone 5 - Région de Restigouche	207,2	219,7	192,0	187,2
Zone 6 - Région de Bathurst et de la Péninsule acadienne	143,8	138,0	118,3	115,4
Zone 7 - Région de Miramichi	146,4	151,7	138,0	142,9

À propos

Décès prématurés qui auraient pu être évités par des efforts de prévention primaire. La mortalité évitable de causes pouvant être prévenues est un sous-ensemble de la mortalité potentiellement évitable.

Source

Mortalité prématurée et potentiellement évitable, période de trois ans

Calculs

Pas disponible

Unité	Interprétation	Code du CSNB
Taux pour 100 000 personnes	Valeur basse est souhaitable	STATC-U-002

Légende

s.o. = Sans objet / donnée non disponible

S = Donnée supprimée pour des raisons de confidentialité ou en raison de la petite taille de l'échantillon